

Agir en faveur de l'emploi et des entreprises**P1****Investir pour des Campus Régionaux attractifs et connectés****E401**

Le Conseil Régional,

- VU** la communication de la Commission européenne relative à l'encadrement des aides d'État à la recherche, du 19 octobre 2022 (2022/C 414/01) publiée au Journal Officiel de l'Union Européenne du 28 octobre 2022,
- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1111-9, L1111-10, L4221-1 et suivants,
- VU** le Code de la Recherche,
- VU** le Code de l'Education et notamment les articles L211-7, L214-2 et L216-11,
- VU** la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et notamment son article 41,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 16 et 17 décembre 2020 approuvant la Stratégie régionale de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ESRI) 2021-2027,
- VU** la délibération du Conseil Régional en date des 16 et 17 décembre 2020 approuvant la Convention Territoriale d'Exercice Concerté des compétences (CTEC),
- VU** le contrat de plan Etat-Région 2021-2027 – volet enseignement supérieur, recherche et innovation, signé le 25 février 2022,
- VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional en date du 19 novembre 2021 approuvant la convention relative à l'opération immobilière sur le campus de Rezé signée le 4 janvier 2022,
- VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional en date du 26 mai 2023 approuvant l'avenant n°1 à la convention relative à l'opération immobilière sur le campus de Rezé
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire approuvé par délibération du Conseil régional,
- VU** la convention d'application relative au programme d'actions du volet enseignement supérieur, recherche et innovation du CPER 2021-2027 pour le département de la Maine et Loire, signée le 19 janvier 2023,
- VU** la convention de subvention 2021-15025 entre la Région et l'organisme de gestion de l'UCO Nantes en date du 4 janvier 2022 et l'avenant 1 à la convention en date du 9 juin 2023,
- VU** la convention d'application relative au programme d'actions du volet enseignement supérieur, recherche et innovation du CPER 2021-2027 pour le département de la Vendée, signée le 26 avril 2023,
- VU** la délibération du Conseil régional des 19 et 20 décembre 2024 approuvant le Budget primitif 2025, notamment son programme E401 « Investir pour des campus régionaux attractifs et connectés »,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Economie, Agriculture, Industries agroalimentaires, Pêche, Emploi, Formation continue, Enseignement supérieur et Recherche, International, Numérique

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER

les termes de la convention de subvention entre Angers Loire métropole et la Région en soutien à l'opération de restructuration et d'extension de Polytech Angers portées par la Région au titre du CPER 2021-2027 et présentée en annexe 1,

D'AUTORISER

la présidente à la signer,

D'AUTORISER

la souscription d'une assurance dommages-ouvrage d'un montant prévisionnel de 35 000 € pour l'opération Polytech Angers sous maîtrise d'ouvrage régionale,

D'AFFECTER

une autorisation de programme complémentaire de 30 000 € seulement dans le cadre de l'opération Polytech Angers, portant l'autorisation de programme de l'opération 15D10102 à 9 161 000 € et permettant de souscrire à cette assurance dommages-ouvrage,

D'ATTRIBUER

une subvention d'investissement de 1 000 000 € sur un montant subventionnable de 3 000 000 € TTC à Nantes Université, en soutien à la construction d'un équipement sportif sur le campus de La Roche sur Yon au titre du CPER 2021-2027

D'AFFECTER

l'autorisation de programme correspondante,

D'APPROUVER

les termes de la convention financière entre la Région et Nantes Université présentée en annexe 2,

D'AUTORISER

la présidente à la signer,

D'APPROUVER

les termes de l'avenant 2 à la convention de subvention entre la Région et l'Organisme de gestion de l'UCO Nantes pour le projet d'extension de UCO Rezé, qui prolonge la durée de la convention initiale (annexe 3),

D'AUTORISER

la présidente à le signer,

D'ATTRIBUER

à Nantes Université une subvention d'investissement de 1 250 000 € sur un montant subventionnable de 3 988 572 € (HT) au titre de l'opération GLiCID inscrite dans le cadre du CPER 2021-2027,

D'AFFECTER

l'autorisation de programme correspondante,

D'APPROUVER

les termes de la convention de financement correspondante reportée en annexe 4,

D'AUTORISER

la Présidente à la signer.

D'ATTRIBUER

à INRAE une subvention d'investissement de 279 000 € sur un montant subventionnable de 850 000 € (HT) au titre de l'opération Campus du Végétal inscrite dans le cadre du CPER 2021-2027,

D'AFFECTER

l'autorisation de programme correspondante,

D'APPROUVER

les termes de la convention de financement correspondante reportée en annexe 5,

D'AUTORISER

la Présidente à la signer.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Abstentions : Victoria de VIGNERAL, Gauthier BOUCHET, Gabriel de CHABOT.

Les élus ci-après ne prennent pas part au vote : Laurent DEJOIE, Anne-Sophie FAGOT, Patricia MAUSSION, Constance NEBBULA, Samia SOULTANI-VIGNERON, Mahaut BERTU.